

<p style="text-align: center;"><b>PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'ENTRAMMES DU 14 NOVEMBRE 2018</b></p>
--

L'an deux mille dix-huit, le mercredi 14 novembre, 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Didier MARQUET, maire.

**Etaient présents :** M. Didier MARQUET, M. Maurice CIRON, M. Guy DELAMARCHE, Mme Nathalie CORMIER SENCIER (arrivée à 20h48), M. Jérôme ALLAIRE Adjoint, M. Laurent BENOIT, Mme Alice BRUNEAU, M. Christophe BOIVIN, Mme Fabienne DEVINAT, Mme Sandrine MAGNYE, Mme Sandrine GAUTIER, Mme Sylvie MAYOTE, M. Christophe CHARLES

**Excusés :** Mme Valérie DENEUX, M. David BURON, M. Alain CREN, Mme Karine PARIS, Mme Amanda LEPAGE

**Absents :** Mme Annie DAVARD

**Secrétaire de séance :** Mme Sandrine MAGNYE

**Date de convocation :** le 9 novembre 2018

20 h 30 : le quorum est atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Le secrétaire de séance est nommé parmi les conseillers présents, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT),

Monsieur le Maire présente le procès-verbal du conseil municipal du 10 octobre 2018, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Voici l'ordre du jour :

**Intercommunalité**

1. Désignation de délégués communautaires

**Appel d'Offres (commission 8 novembre) :**

2. Validation du marché des vestiaires du terrain de foot

**Patrimoine (commission 30 Octobre) :**

3. Prestation travaux pour le raccordement fibre ou cuivre du lotissement le Clos des Rochettes

**Voirie - eau/environnement (commission 3 Novembre) :**

4. Rapport d'activité - Syndicat du Bassin de la Jouanne
5. Dénomination impasse
6. Désaffectation espace vert du lotissement Le Clos des Primevères 2

**Ressources humaines et finances (commission 25 Octobre) :**

7. Taxe d'aménagement (information)
8. Avenants lot 4 au marché office de réchauffage et amélioration de la cuisine
9. Décision modificative n° 5 - Commune
10. Lancer une consultation pour réaliser un emprunt

**Enfance - Jeunesse (commission 16 Octobre) :**

11. Approbation du plan Mercredi
- Acteurs de la vie locale (commission 18 Octobre) :**

**Questions diverses :**

Réunion publique

Installation classée pour la protection de l'environnement - Exploitation d'une unité de méthanisation à « La Grande Lande » à l'Huisserie

**Ajouts à l'ordre du jour :**

- Délibérations demande de la DETR et contrat de ruralité 2019
- Délibération tarif jeunesse Laser game
- Délibération achat afficheur salle omnisports

## **I-Intercommunalité**

Report de ce point à la fin de l'ordre du jour lorsque Nathalie Cormier-Sencier sera présente.

**N° 109/2018 - Objet : Election d'un conseiller communautaire suite à la fusion la communauté d'agglomération de Laval et la communauté de communes du pays de Loiron**

Vu l'article L.1111-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Par arrêté préfectoral du 27 février 2018, la nouvelle communauté d'agglomération, issue de la fusion entre la communauté d'agglomération de Laval et la communauté de communes du pays de Loiron sera créée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Le conseil municipal a procédé à l'élection d'un conseiller communautaire avec deux listes en présence, un procès-verbal a été rédigé en deux exemplaires (PJ).

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité et un blanc,**

- A ELU** conseiller communautaire, le candidat figurant sur la liste 1, à savoir Monsieur Marquet Didier et sa suppléante, Nathalie CORMIER-SENCIER
- CHARGE** monsieur le Maire de transmettre le procès-verbal et la délibération à la préfecture

## **II-Appel d'offre**

Suite aux différentes CAO portant sur l'analyse des offres du marché de travaux des vestiaires du foot, la CAO propose

**N°98/2018 - Objet : Résultat de la consultation portant sur les travaux des vestiaires football**

Vu l'article L.1111-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la CAO,

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que le marché de travaux a été lancé et qu'il porte sur 10 lots. Le maître d'œuvre a analysé les différentes enveloppes et la présentation a eu lieu lors de plusieurs CAO réunies pour cette occasion.

La CAO du 14 novembre 2018 propose de retenir :

Lot 1 Terrassement - Gros œuvre-VRD : SMRBA (Entrammes 53260) - 99 506.17 € HT - 119 407.40 € TTC

Lot 2 Charpente bois : Courcelle (Bonchamps 53960) - 17 071.39 € HT - 20 485.67 € TTC

Lot 3 Couverture bac acier - étanchéité : Lutellier (Cossé le Vivien 53230) - 16 896.42 € HT - 20 275.70 € TTC

Lot 4 Menuiseries extérieures aluminium - serrurerie : Baron (Changé 53810) - 22 944 € HT<sup>TM</sup> - 27 532.80 € TTC

Lot 5 Menuiseries intérieures bois : Veille (Laval 53000) - 17 746.93 € HT - 21 296.32 €

Lot 6 Cloisons - plafonds - isolation : Plafitech (Laval 53000) - 23 471.14 € HT - 28 165.37 € TTC

Lot 7 Revêtements de sols durs - carrelage mural : Guerin (Athée 53400) - 32 518.57 € HT - 39 022.28 € TTC

Lot 8 Peinture : Gérault (Saint Berthevin 53940) - 14 681.51 € HT - 17 617.81 € TTC

Lot 9 Ventilation - plomberie Saget (Château-Gontier 53200) - 32 900 € HT 39 480 € TTC

Lot 10 Electricité - chauffage Saget (Château-Gontier 53200) - 24 600 € HT - 29 520 € TTC

Le marché total est de 302 336.13 € HT soit 362 803.36 € TTC

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité et 2 absentions :**

-**DECIDE** de retenir la proposition formulée par la CAO mentionnée ci-dessus pour un montant de total de marché de 302 336.13 € HT soit 362 803.36 € TTC

-**AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en oeuvre de ces prestations

- **DIT** que les crédits sont et seront inscrits au budget.

**Ajouts à l'ordre du jour :**

**N°99/2018 - Objet : Demande au titre de la DETR 2019 « 5-Bâtiments et structures communaux et intercommunaux » - Construction de nouveaux vestiaires football et réhabilitation des anciens vestiaires football**

Vu l'article L.1111-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Il est proposé de déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2019 pour la construction de nouveaux vestiaires football et la réhabilitation des anciens vestiaires football.

Le montant total du projet est évalué à 333 611.13 HT, frais de maîtrise d'oeuvre inclus.

Il est proposé de demander au titre de la DETR 2019 la somme de 100 083.34 €, soit 30% du montant total du projet.

**Après en délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.**

-**DECIDE** de solliciter une subvention de la DETR 2019 à hauteur de 30 %.

-**PROPOSE** le plan de financement suivant :

Dépense		Recette		Etat
Maîtrise d'oeuvre HT	31 275,00	DETR 2019	100 083,34	en cours
Travaux HT	302 336,13	Réserve parlementaire	10 000,00	notifié
		Nouveau contrat de territoire (CD53)	26 059,00	notifié
		Fonds concours L.A	25 000,00	notifié
		Contrat de ruralité	20 000,00	en cours
		Fédération française de football	20 000,00	en cours
		Emprunt	132 468,79	
<b>Total HT</b>	<b>333 611,13</b>	<b>Total</b>	<b>333 611,13</b>	

-**DIT** que les travaux pourront débuter dès 2019

-**AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer le dossier et à signer les documents nécessaires

### **N°100/2018 - Objet : Demande au titre du contrat de ruralité 2019**

Vu l'article L.1111-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Il est proposé de déposer un dossier de demande de subvention au titre du contrat de ruralité 2019 pour la construction de nouveaux vestiaires football et réhabilitation des anciens vestiaires football.

Le montant total du projet est évalué à 333 611.13 HT, frais de maîtrise d'oeuvre inclus.

**Après en délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.**

-**DECIDE** de solliciter une subvention au titre du contrat de ruralité 2019

-**AUTORISE** le maire à signer les documents nécessaires pour réaliser cette demande

## **III-Patrimoine**

### **1-Lotissement Clos des Rochettes**

Le permis d'aménager est en cours, il comprend le plan du lotissement, le règlement (PLU) et le cahier des charges. Pour l'instant pas de confirmation de Méduane pour les logements sociaux.

Le permis d'aménager devrait être déposé mi-novembre et est revenu incomplet.

La commission propose de prendre un engagement avec Orange pour l'étude du réseau fibre.

Arrivée de Nathalie Cormier-Sencier à 20h48

**N°101/2018 - Objet : Étude, suivi des travaux et recette de conformité des infrastructures pour le raccordement à la fibre ou cuivre du lotissement le Clos des Rochettes**

Vu l'article L.1111-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

La maîtrise d'œuvre soumet un devis de l'entreprise Orange pour lancer l'étude du raccordement fibre ou cuivre du lotissement Le Clos des Rochettes. Elle n'est pas en mesure de proposer une autre entreprise.

Ce devis s'établit à 2 134.00 € HT soit 2 560,80 € TTC.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité, 1 contre et 2 abstentions**

-**ACCEPTE** d'engager l'étude du réseau fibre « Orange » pour un montant de 2 134.00 € HT soit 2 560.80 € TTC.

-**AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à cette étude.

Une première approche a été faite quant au prix de commercialisation des parcelles.

Pour le choix du notaire, l'étude de Sébastien Collet va être contactée, ainsi que la notaire de L'Huisserie.

**2-Centre bourg**

Pour la zone habitat tranche 1 (nord de la zone), le diagnostic archéologique devrait être restitué au 1<sup>er</sup> trimestre 2019 (demande effectuée en 2017).

Il reste à voir avec Laval Agglo, l'emplacement des containers enterrés.

Un début de réflexion est mené pour la densification de la zone sud (tranche 2), et une étude pour la valorisation et la sécurisation des ruines du Château avec un espace paysagé.

**3-Accès salle des sports**

Un nouveau devis de 4 494,59 € a été fourni par le fournisseur, avec la fourniture de 175 porte-clés au lieu de 90 badges, pour un même budget (4 500 €). (délibération n°89 du 10 octobre 2018). Reste à définir comment procéder avec les utilisateurs pour la gestion des cartes.

**4-Questions diverses**

L'isolation de la grande salle des sports est programmée pour février 2019 (RAR 2018)

Réflexion pour le budget 2019 :

- le changement de 2 portes de la salle des sports
- refaire l'intérieur de la salle des fêtes (plafonds, peintures, rideaux ...)
- changement des fenêtres de la restauration
- réparer les fuites de la façade de l'entrée de la salle des sports (changement de joints). Une proposition de M2H a été faite pour 500€ (seule réponse sur 3 demandes de devis)

**IV-Voirie**

**1-Lotissement des Grainetiers - Vente de terrains :**

Il s'agit de la bande de terrain attenante à la CUMA, le retour de l'avis des domaines est de 15€ au m<sup>2</sup>. Pour information, les six riverains sont intéressés. La commission propose d'appliquer le prix des domaines. Il restera à charge des acquéreurs les frais de notaire et bornage (environ 550€ à confirmer.)

Désaffectation au public de l'espace vert situé dans le lotissement le Clos des Primevères 2 :  
délibération reportée

## **2-Adressage postal (Lotissement communal : le clos des Rochettes).**

### **N°102/2018 - Objet : Adressage postale pour l'impasse du lotissement communal du Clos des Rochettes**

Vu l'article L.1111-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux voies de la commune. La dénomination des voies communales est laissée au libre choix du Conseil Municipal.

Il convient d'identifier clairement les adresses des voies et habitations de la commune, pour faciliter la mission des services de secours (SAMU, Pompiers, Gendarmerie qui peuvent éprouver des difficultés à localiser les adresses en cas de besoin), le travail de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS.

En l'espèce, il s'agit de procéder à l'adressage postal pour l'impasse du lotissement communal du Clos des Rochettes. Il existe déjà un lieu-dit les Rochettes, il est donc préférable de ne pas utiliser ce nom. Le lotissement étant presque en face de la stèle de l'avion abattu pendant la 2<sup>ème</sup> guerre mondiale, la commission propose la dénomination suivante « Impasse du 10 Juin 1944 » en hommage aux aviateurs pour l'impasse du lotissement.

#### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

-**RETIENT** le nom de voie suivant : « impasse du 10 Juin 1944 »

-**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

-**CHARGE** M. le maire des suites à donner à ce dossier

## **3-Point sur l'avancement des travaux.**

Les travaux pour les reprises d'impasse ont été faits. Le reprise des trottoirs et passage piétons continue. Travaux rue de l'école début des travaux le 05/11/18

Déchetterie en finition, attente de la date d'ouverture. (ouverture depuis le 12/11)

Liaison piétonne rue du moulin de la roche, les sapins ont été abattus, voir pour mise au propre du reste.

## **4-Questions diverses**

Voir pour la problématique des déjections animales dans certaines rues. (Mise en place de distributeurs ?)

### **N°103/2018 - Objet : Rapport activités 2017 Bassin de la Jouanne**

Vu l'article L.1111-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Il est présenté le rapport d'activités du Bassin de la Jouanne pour l'année 2017.

Il est tenu à la disposition des conseillers.

#### **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

-**PREND** acte du rapport d'activités 2017

## V-Ressources humaines et finances

### 1-Finances

A partir du Compte administratif édité le 23 octobre, une projection d'atterrissage 2018 est évaluée.

#### **N°104/2018 - Objet : Décision modificative n°5 Commune**

Vu l'article L.1111-1 du code général des collectivités territoriales,  
Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

#### **Investissements :**

##### Recettes :

-Chp.13 Subventions investissement - Article 1321 « Etat et établissements nationaux »: + 47 000€ dans le cadre du programme énergétique CEE TEPCV.

-Chp.16 Emprunts et dettes - Article 1641 « Emprunts » : +15 000 €

#### **Investissements :**

##### Dépenses :

-Op. 0065 Travaux divers bâtiments - Article 2135 « installations générales » : + 47 000 € dans le cadre du changement des fenêtres à la salle des fêtes.

-Op.54 Acquisition de matériel - article 2182 Matériel de transport : +15 000 €

-Chp.020 « Dépenses imprévues » : - 8 500€

-Op. 54 Acquisition de matériel - article 2158 Autre installation : + 3 500 € (suite prise en charge de la pompe pour 5 600 € non prévu en 2018)

-Op. 150301 Salle des sports - article 2135 Installations générales : + 1 500 € (dans le cadre du changement des badges à la salle des sports)

-Op.160303 Vestiaires sports - article 2313 Construction : + 3 500 € (suite résultat marché des vestiaires)

#### **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

-DONNE son accord pour le transfert des crédits mentionnés ci-dessus

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document.

#### **N°105/2018 - Objet : Lancement consultation prêt**

Vu l'article L.1111-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Au vue de la trésorerie, il est nécessaire de lancer une consultation auprès des établissements bancaires pour réaliser un prêt. Celui servira à financer les travaux des vestiaires du terrain de football.

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité**

-CHARGE le maire de lancer cette consultation auprès des banques pour obtenir la meilleure offre de prêt

Avenants du lot 4 chauffage-ventilation-plomberie-électricité du marché de travaux portant sur l'office de réchauffage et de la salle des fêtes : délibération non prise, marché clos

## 2-Ressources humaines

- Dossier titularisation en cours pour un agent.
- Difficultés liées à l'absence d'une ATSEM

### Information sur la taxe d'aménagement :

Rappel de la délibération en vigueur du 18 novembre 2014

- application de 2% sur la commune sauf pour la zone du Riblay 3%,
- 3 000 € pour les places de parking,
- exonérations (art.L331-9 code urbanisme) dans la limite de 50% de la surface excédant 100m<sup>2</sup>, les surfaces des locaux à usage d'habitation qui ne bénéficient pas d'abattement (2° art.L331-12) et financés à l'aide de PTZ / de 50% les commerces surface vente inférieure à 400m<sup>2</sup> / de 100 % les immeubles classés parmi les monuments historiques ou inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques / de 100% les abris de jardin

## **VI-Enfance-jeunesse**

### 1- Prévisionnel effectif des vacances de la Toussaint

Effectif de 5 enfants prévu pour le vendredi 2 novembre. La commission propose de commander les repas chez Franck pour les enfants, l'animateur ainsi que pour le portage des repas. 1 animateur sera prévu pour les 5 enfants cette journée. Pour des questions de sécurité, l'une des directrices restera joignable.

### 2-Projet camps été 2019

Le bilan de l'été 2018 est en cours. Il pourrait être présenté à la commission en novembre. Présentation des projets de camps pour l'enfance et la jeunesse pour l'été 2019. Le travail des directrices se poursuit

### 3-Les statuts de l'association de soutien aux actions des jeunes entrammais

Les statuts de l'association de soutien aux actions des jeunes entrammais doivent être revus afin d'accompagner le projet ski.

Plusieurs interrogations : Comment reverser aux familles l'argent récolté lors des différentes opérations menées par les jeunes ? Comment organiser la composition du bureau de l'association avec la présence d'élus, d'agents et de jeunes ?

Valérie et Pauline ont prévu une rencontre avec le Crédit Mutuel fin octobre pour avancer sur ce dossier. Le règlement intérieur de l'association devra également être mis à jour.

Réunion le 28 novembre 2018 de l'association

### 4- Plan mercredi

Le plan mercredi est un label intégrant les temps d'activités culturels et artistiques pour permettre aux enfants de s'ouvrir sur le monde. Ce nouveau plan doit être mis en place suite à l'organisation du temps scolaire sur 4 jours. Il devra être annexé au PEDT afin que la commune puisse être subventionnée par la CAF sur tous les temps d'accueil périscolaire et pour la journée du mercredi.

Travail en cours de la commission pour la réalisation de ce document.

Ce document devra être validé par le conseil municipal avant la fin de l'année pour bénéficier des subventions à partir du mois de septembre 2018.

**N°106/2018 - Objet : Demande de labellisation Plan mercredi**

Vu l'article L.1111-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

La CAF informe qu'à compter de la rentrée 2018, le plan mercredi marque une nouvelle étape dans le soutien au développement d'accueils de loisirs de qualité.

Suite à la suppression des TAP et à l'ouverture à la journée du mercredi, il est proposé aux communes qui le souhaitent une labellisation plan mercredi dans l'objectif de poursuivre les partenariats et les actions menés dans le cadre des TAP.

Cette labellisation permet aussi de bénéficier d'une bonification de la PSO ALSH de 0.46 € par heure à partir de la rentrée 2018 et d'un taux d'encadrement des activités diminuées. Néanmoins, des conditions d'éligibilité à cette bonification sont à respecter. La bonification sera rétroactive au 1<sup>er</sup> septembre 2018.

La commission Enfance-Jeunesse propose de demander la labellisation Plan mercredi et le PEDT sera chargé de la mise en œuvre des actions dans le cadre de ce plan. Il est à préciser : rentre dans le cadre de cette labellisation, les temps d'accueil périscolaire, les temps du midi et les accueils du mercredi.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- DEMANDE** la labellisation Plan mercredi avec la bonification rétroactive au 1<sup>er</sup> septembre 2018
- DIT** que le PEDT sera chargé de la mise en œuvre des actions dans le cadre de ce plan.
- PRECISE** rentre dans le cadre de cette labellisation, les temps d'accueil périscolaire, les temps du midi et les accueils du mercredi.
- AUTORISE** le maire à signer tout document à cet effet

**Repas de Noël le 13 décembre 2018**

**Ajout à l'ordre du jour**

**N°107/2018 - Objet : Tarif à valider pour une sortie durant les vacances de fin d'année 2018**

Vu l'article L.1111-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

**Jeunesse :**

Tarif de la sortie du Laser game durant les vacances de fin d'année 2018 :

Intitulé des sorties jeunesse	Date	QF<900	901<QF<1100	QF>1100
Espace game	3 janvier	15.83	16.35	16.88

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- VALIDE** les tarifs présentés ci-dessus
- CHARGE** le maire de les mettre en œuvre

## VII-Acteurs de la vie locale

### Ajout à l'ordre du jour :

#### **N°108/2018 - Objet : Achat afficheur pour la salle des sports**

Vu l'article L.1111-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

La commission Acteurs de la vie locale propose l'achat d'un afficheur pour la salle des sports. Une consultation a été lancée auprès d'entreprises. 3 ont répondu.

Au vue de l'analyse, il est suggéré de retenir l'entreprise STRAMATEL pour un montant de 1495€ HT avec la pose pour un montant de 710 € HT, soit un total de 2 205 € HT.

#### **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

-VALIDE l'offre proposée par l'entreprise STRAMATEL

-AUTORISE le maire à signer les documents avec l'entreprise

## VIII-Questions diverses

-Réunion publique du 7 décembre 2018

-Installation classée pour la protection de l'environnement - Exploitation d'une unité de méthanisation à « La Grande Lande » à l'Huisserie

-Information sur la composition de la commission contrôle des listes électorales : le sujet sera mis à l'ordre du jour du Conseil de décembre

-Point réunion pôle de l'Huisserie le 15 octobre :

262 élèves, un peu plus qu'auparavant

**Constat** : la présence au forum des associations début septembre n'est pas pertinente car les portes ouvertes ont lieu au mois de juin et les inscriptions sont déjà réalisées.

**Projets** : portes ouvertes les 29 et 30 juin 2019

Clip vidéo de présentation à l'abbaye d'Entrammes

Un site internet va bientôt être créé

Fête de la musique du Pôle le 14 juin à Entrammes

Problème soulevé : les transports en commun pour se rendre sur l'Huisserie, une demande est en cours auprès de Laval agglomération. Un système de covoiturage est en train de se mettre en place

-Réunion de la commission Environnement de Laval agglomération délocalisée à Entrammes avec la visite de la déchetterie suite à son ouverture le 12 novembre 2018 - satisfaction des élus

Liste banque alimentaire au 14 novembre 2018 :

2 foyers sont inscrits représentant 3 bénéficiaires

Liste des demandeurs d'emploi établis sur la commune au 15 octobre 2018 :

116 personnes réparties 45 hommes et 71 femmes, 102 indemnisables

**Prochains évènements :**

16 novembre		La tête dans les étoiles - Salle des fêtes
25 novembre	12h00	Repas du CCAS
30 novembre		Assemblée Générale du Jumelage
7 décembre	20h00	Réunion publique
16 décembre		Marché de Noël - ACAPLE
10 janvier 2019		Vœux aux agents
11 janvier 2019		Vœux à la population

**Prochaines réunions :**

22 novembre	20h00	Commission communication
27 novembre	20H00	Commission Patrimoine
28 novembre	20h00	RH et finances
29 novembre	20h30	Acteurs de la vie locale
1 <sup>er</sup> décembre	9h30	Commission voirie
5 décembre ou 12/12	20h30	Conseil municipal
6 décembre	20h30	Enfance jeunesse
11 décembre	20h30	Commission vie scolaire

Prochain Conseil municipal le 12 décembre 2018 à 20h30 est confirmé

**Séance levée à 22h30**

<b>RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS ADOPTEES</b>
---

Délibération n° 109/2018/069 - Election d'un conseiller communautaire suite à la fusion la communauté d'agglomération de Laval et la communauté de communes du pays de Loiron

Délibération n°98/2018/069 - Résultat de la consultation portant sur les travaux des vestiaires football

Délibération n°99/2018/070 - Demande au titre de la DETR 2019 « 5-Bâtiments et structures communaux et intercommunaux » - Construction de nouveaux vestiaires football et réhabilitation des anciens vestiaires football

Délibération n°100/2018/070 - Demande au titre du contrat de ruralité 2019

Délibération n°101/2018/071 - Étude, suivi des travaux et recette de conformité des infrastructures pour le raccordement à la fibre ou cuivre du lotissement le Clos des Rochettes

Délibération n°102/2018/071 - Adressage postale pour l'impasse du lotissement communal du Clos des Rochettes

Délibération n°103/2018/071 - Rapport activités 2017 Bassin de la Jouanne

Délibération n°104/2018/072 - Décision modificative n°5 Commune

Délibération n°105/2018/072 - Lancement consultation prêt

Délibération n°106/2018/073 - Demande de labellisation Plan mercredi

Délibération n°107/2018/073 - Tarif à valider pour une sortie durant les vacances de fin d'année 2018

Délibération n°108/2018/073 - Achat afficheur pour la salle des sports

Séance du 14 novembre 2018  
Délibérations prises de  
n°98 à 109 /2018

NOM	PRENOM	SIGNATURE	NOM	PRENOM	SIGNATURE
MARQUET	Didier		BOIVIN	Christophe	
CIRON	Maurice		GAUTIER	Sandrine	
DENEUX	Valérie		CHARLES	Christophe	
DELAMARCHE	Guy		MAGNYE	Sandrine	
CORMIER SENCIER	Nathalie		MAYOTE	Sylvie	
ALLAIRE	Jérôme		BRUNEAU	Alice	
LEPAGE	Amanda		PARIS	Karine	
DEVINAT	Fabienne		CREN	Alain	
BENOIT	Laurent		DAVARD	Annie	
BURON	David				